

Le trait de l'Union

des infirmiers libéraux d'Ile-de-France

NUMÉRO 8 - NOVEMBRE 2016

Quelques uns des nouveaux élus.
Trombinoscope complet en page 3.



ACTIONS

Face à l'HAD : nous vous entendons,
et nous réagissons

ACTUALITÉ

Résultats des élections URPS 2016

À RETENIR

Agenda

Questions / Réponses

EDITO

Chers consœurs et confrères,

Nous nous retrouvons pour un nouveau mandat qui m'a été confié par vos élus à l'issue des élections de Juin dernier. Je remercie chaleureusement ceux qui nous ont renouvelé leur confiance et nous tacherons d'être à la hauteur des responsabilités

que ce vote confère.

Le faible taux de participation (23 %), pourtant nous interpelle, et s'il n'est pas spécifique de l'élection URPS : (Carpimko 18 % de votants) il nous interroge sur l'intérêt que porte plus de 80 % de notre profession sur les conditions de son mode d'exercice.

Nous sommes régulièrement appelés par des collègues qui se plaignent de pratiques de concurrence déloyale ou agressive de la part des structures d'HAD, SSIAD, centres de soins, mais aussi autres confrères ou groupement autoproclamés services SOS ou Urgences IDEL, etc ...

Seul, vous ne pouvez généralement rien. De même les politiques de santé qui se régionalisent fortement ne sont abordées qu'avec vos représentants professionnels. Elles vous impactent quotidiennement et la considération accordée aux Infirmiers est proportionnelle à leur niveau de représentativité.

Alors si vous ne souhaitez pas vous engager vous-mêmes dans le combat syndical, donnez au moins à vos élus d'Ile de France la légitimité d'agir pour les 7000 IDEL qu'ils représentent en apportant vos suffrages à chaque consultation.

De même, vos idées et propositions alimentent notre réflexion pour promouvoir et défendre notre mode d'exercice fortement menacé. En soutenant vos URPS et vos syndicats, c'est vous que vous défendez.

Jean-Jules MORTEO, Président

ACTIONS

Face à l'HAD : nous vous entendons, et nous réagissons

Vous, infirmières et infirmiers libéraux, êtes de plus en plus nombreux à nous faire part de votre indignation face au comportement des organismes d'HAD. Vous nous témoignez de vos problèmes de captation de patientèle, les HAD se rendant directement dans les services hospitaliers pour trouver de nouveaux patients, et de non-respect des critères d'inclusion, qui conduisent à des aberrations tant sur le plan humain que financier.

Les élus de l'URPS, tous IDEL en exercice, sont également confrontés quotidiennement à ces problématiques et sont conscients des risques qui pèsent sur l'exercice libéral du fait du développement de ces structures.

Aujourd'hui nous ne pouvons pas empêcher la progression de l'HAD, **les directives ministérielles demandent un doublement de leur taux de recours.**



Mais nous pouvons faire en sorte que la législation soit respectée, et ce, tout d'abord dans l'intérêt de nos patients.

L'hospitalisation à domicile ne doit concerner que des patients qui « en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé ».

Depuis quand des injections sous-cutanées d'anticoagulant nécessitent-elles une hospitalisation ?

Nous ne souhaitons pas remettre en question l'utilité de l'HAD, ni sa place dans le système de soins. Cependant nous nous interrogeons sur sa pertinence médico-économique. La Cour des Comptes elle-même estime, dans son rapport de décembre 2015, qu'il est « nécessaire de mieux démontrer par des études comparatives les avantages et l'efficacité de ce mode de prise en charge par rapport en particulier à une intervention coordonnée de professionnels libéraux de santé ».

Ainsi, pour améliorer les situations insupportables que vous rencontrez, l'URPS travaille actuellement sur :

- L'harmonisation des conventions entre HAD et libéraux, en particulier sur la rémunération (à minima la NGAP).
- La constitution d'un comité de retour d'expérience mixte (HAD-URPS) en partenariat avec l'Agence régionale de santé, afin de faire remonter précisément les problèmes rencontrés sur le terrain et d'évaluer le respect des conventions.
- Un formulaire de signalement sur les incidents de coordination HAD-infirmiers libéraux.

>> retrouvez plus d'informations sur notre site internet :

www.idf.infirmiers-urps.org



En cas d'épuisement professionnel, ou pour vous aider à passer un cap difficile, la cellule d'écoute est présente, et ce dans le respect de l'anonymat.

0 826 004 580 (0,15€/minute)
www.aapml.fr

ACTUALITÉS

Les nouveaux élus de l'URPS

Élue en avril 2016, la nouvelle équipe a officiellement pris ses fonctions le 5 juillet 2016.

Nombre sièges par syndicat
au sein de l'AG
de l'URPS infirmiers
le 15 avril 2016



24 Infirmiers libéraux
élus pour **5** ans

78

Christian MAILLARD
Sartrouville

FNI



El Hadja ROCHDY
Velizy-Villacoublay

FNI



91

Sylvie BARROS
Trésorière
Maisse

CI



Philippe GISSINGER
Villebon-sur-Yvette

ONSIL



Françoise LAMY
Grigny

CI



Damien NICOLINI
Corbeil-Essonnes

CI



93

Joëlle MAURIN
La Courneuve

FNI



92

Ouarda CHETTIR
Boulogne Billancourt

CI



Christophe MINGHETTI
Vice-Président
Montrouge

FNI



75

Corinne GIRBAL
Paris 12^e

SNIL



Abdelazziz IAZZA
Paris 5^e

FNI



Pascal LAMBERT
Paris 20^e

CI



95

Christiane KOSACZ
Secrétaire générale
adjointe
Montlignon

FNI



Jean-Jules MORTEO
Président
Champagne-sur-Oise

FNI



Honorine NGO DJOB
Sarcelles

SNIL



Emmanuelle SAMBA-PINEL
Franconville

CI



77

Patricia BICHON
La Ferté Gaucher

ONSIL



Dominique BULARD
Secrétaire général
Bussy Saint Georges

CI



Gilles CHOLLET
Serris

FNI



Paula DUARTE
Claye Souilly

SNIL



Isabelle GRAVY-TONNELIER
Trésorière adjointe
Verneuil l'Étang

SNIL



94

Jessica CHENNAF
Vitry-sur-Seine

SNIL



Bernadette HERAULT
Vitry-sur-Seine

SNIL



John PINTE
Villejuif

SNIL




À RETENIR

AGENDA

6 décembre 2016

Journée Territoire
de Soins Numérique
Paris

15, 16 et 17 janvier 2017

Journées cicatrisations
Paris

27 et 28 janvier 2017

Congrès du GIFAV
(Groupe Interdisciplinaire
Francophone Accès
Vasculaire)

Paris

16 et 17 mars 2017

Congrès sur la fragilité
du sujet âgé et la prévention
de la perte d'autonomie
Paris

25 mars 2017

Rencontres Infirmières
en Oncologie (RIO)
Paris

30 et 31 mars 2017

Journées Nationales des
Infirmiers Libéraux (JNIL)
Issy-les-Moulineaux



QUESTIONS / RÉPONSES

La Bétadine alcoolique
est-elle disponible en ville ?

OUI | Jusqu'à présent réservée uniquement à l'hôpital, la Bétadine alcoolique 5% est désormais disponible en ville.

Réservée aux professionnels de santé, cette spécialité est proposée dans 2 types de conditionnement de couleur orange : en flacon de 125 mL et en unidoses de 10 mL.

À noter que ces formats ne sont pas remboursables.

Les infirmiers libéraux ont-ils l'obligation
de détenir un défibrillateur ?

NON | Qu'il s'agisse d'un DAE (défibrillateur automatique externe) ou d'un DSA (défibrillateur semi-automatique) :

les infirmiers libéraux n'ont aucune obligation légale de détenir ce type de matériel.

Certaines entreprises démarchent les IDEL en se fondant sur des arguments fallacieux, soyez vigilants !

**Le code de déontologie
tant attendu par la
profession est paru
au Journal Officiel
le 27 novembre 2016.**

Décret n° 2016-1605



www.ide.infirmiers-urps.org
URPS Infirmiers d'Ile-de-France,
12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

Conception graphique - maquette : ikebana-spirit.com
Crédits : fotolia.com - BSIP / Impression : Compédit Beauregard // Numéro ISSN : 2271-7560